



Recours cheque en bois contre agence bancaire

Par **jilo**, le **20/07/2010** à **14:45**

Bonjour,

j'ai été victime "d'un cheque en bois"

envoi à ma banque, retour impayé un mois plus tard

je me rends donc à l'agence où est le compte , ils m'annoncent d'une part que le client est en interdit bancaire, et que depuis peu le compte a été cloturé

je me demandai s'il n'y a pas un recours contre la banque , qui quand elle fiche un client à la Banque de France en interdit bancaire, n'ai pas dans l'obligation de récupérer chéquiers et carte bancaire, ce qui éviterai que le détenteur se fasse "plaisir" en arnaquant beaucoup de personnes au passage

le banquier, m' a bien envoyé un courrier relatant la non solvabilité du cheque , et a été très mal à l'aise quand je lui ai demandé si j'avais moyen de récupérer mon dû en me retournant contre son agence

si vous avez une piste ou une jurisprudence à ce sujet je suis preneur

merci beaucoup de votre attention

mr Lahaye

Par amajuris, le 20/07/2010 à 18:16

bjr,
la banque a sans doute tenter de récupérer les chéquiers mais votre client a pu garder
quelques chèques en les déclarant voler.
faites une demande à la banque vous ne risquez rien.
cdt